

AERODROME DE LYON SAINT-EXUPERY**Demande d'Autorisation d'Accès pour Véhicule CAPTIF**

Document à déposer auprès du service des badges 5 jours ouvrés avant la demande.

Joindre une copie de la carte grise recto / verso ou d'une pièce d'identité du véhicule et d'une attestation d'assurance en cours de validité

Informations concernant le demandeur

Nom : Fonction :
Société : Téléphone :
Mail :

Informations concernant le véhicule

N° de série ou immatriculation : Marque :
Type : Couleur :

Informations concernant le conducteur

Nom : Fonction :
Société :

Le chauffeur du véhicule doit être titulaire d'une autorisation de conduite en PCZSAR ou être accompagné en permanence par une personne titulaire d'une telle autorisation (à bord du véhicule ou dans un véhicule pilote).

Passage du véhicule côté piste

Date : Horaire : entre et
Parif :
Motivation de la demande : ☐ Accès initial Côté Piste ☐ Retour de maintenance

Dans le cadre d'un accès initial, le véhicule devra être identifié immédiatement après son entrée en Côté Piste « EXCLUSIF CP LYS » et répertorié avec un N° de Parc sur un inventaire des véhicules captifs de la société, disponible sur demande des SCE ou du Gestionnaire de l'aéroport.

Partie réservée au service des badges

☐ Le véhicule ci-dessus est autorisé à pénétrer en zone réservée de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry

Cachet & Signature du Demandeur

Cachet & Signature du Service des badges